

**Rapport N° 189**  
**Demande de crédit supplémentaire de CHF 122'000.- au préavis N° 149/2010**

---

Nyon, le 16 janvier 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur Claude Uldry, Municipal en charge des Finances et des Bâtiments, Madame Ying Cottier, cheffe de service des finances, Monsieur Lionel Thorens, chargé de projet au service des finances, et la Commission de Gestion, se sont réunis le lundi 12 janvier 2014 à 20h.

Les membres de la commission tiennent à les remercier pour leurs explications concrètes et détaillées.

Elle était composée de Jean-François Füglistler, Victor Allamand, Valérie Annen, Aurélie Bodeman, Alex Braunwalder, Véronique Bürki-Henriod, Josette Gaille, Yves Gauthier-Jaques, Olivier Monge, Olivier Stalder, Sacha Soldini, Frédéric Tschuy.

### **Introduction**

La pratique veut qu'il soit dans les attributs de la Commission de gestion (COGES) de se prononcer sur les demandes de crédits supplémentaires sur les préavis.

Le présent rapport ne concerne donc que le point 2.2, crédit d'investissement et le chiffre 7 des décisions du préavis N° 189, alors qu'il appartient à la Commission des finances (COFIN) d'examiner les autres demandes de crédit supplémentaires au budget de ce préavis.

### **Présentation de la Municipalité**

La parole est donnée à Monsieur le Municipal Claude Uldry, puis à Monsieur Lionel Thorens.

Ils commentent le préavis 149/2010: Travaux de surélévation et de transformation des locaux du Service des travaux et environnement et de la SADEC, ainsi que la transformation et l'agrandissement des locaux et des aménagements extérieurs pour le Service des Autos.

Il est à constater un dépassement de CHF 122'000.- sur ce préavis dont le crédit accordé s'élevait à CHF 4'858'000.- (dépense effective de CHF 4'979'845.90).

Ceci est dû :

- au changement non planifié du taux de TVA (augmentation de 7.6% à 8%) au 1<sup>er</sup> janvier 2011, entre les dates de réalisation du préavis et de réalisation des travaux
- à la hausse du coût de la construction - hausses légales corrélées annuellement aux coûts de construction 2009-2010-2011 – de 4.7% sur les prix d'octobre 2009 à octobre 2011.

Les dépenses finales dépassent le crédit accordé. Dans ce cas, la manière de faire du Service des bâtiments est de demander un crédit supplémentaire.

#### **Commentaires :**

Le retard est dû au délai de retour du rapport de la commission ad'hoc et à l'acceptation tardive du plan partiel d'affectation (PPA) à cause de recours internes et oppositions de plusieurs communes sur la légalisation du plan de quartier – terrains non légalisés pour la construction des bâtiments concernés.

Selon les conditions générales pour l'établissement de l'offre de l'entreprise et pour l'exécution des travaux du chantier :

- Validité de l'offre  
« sauf stipulation contraire, l'entrepreneur est lié par sa soumission pour une durée de 12 mois à dater du dépôt de l'offre. »  
« Les prix de l'offre sont bloqués jusqu'à 6 mois après le terme de la validité de l'offre »
- Adjudication  
« la décision d'adjudication des travaux est subordonnée à l'octroi du crédit de réalisation par le Conseil communal »

La validité de l'offre (12 mois + 6 mois) court après le dépôt de la soumission dès le 10.09.2009

Le début du chantier était le 18.04.2011

Les travaux ayant débuté plus de 18 mois après le dépôt de l'offre, il y a donc droit à hausse légale.

70-75% minimum de soumissions financières doivent être rentrées avant de lancer le préavis (pour réalisation de construction) / adjudication sous réserve d'acceptation du Conseil communal / le délai court déjà à ce moment / l'entreprise est engagée, elle a obligation de travaux une fois l'adjudication passée.

#### **En résumé :**

Compte 460.5030.155.9148, montants TTC

Crédit accordé :	4'858'000.00
Hausse TVA	19'919.00
Hausses légales	203'626.00
Total	5'081'545.00

Dépense effective	4'979'845.90
-------------------	--------------

Le total de CHF 5'081'545.00 est un crédit théorique corrigé accordé par le Conseil communal.

L'écart [dépense effective-crédit accordé] soit (4'979'845.90-4'858'000) est de CHF 121'845.90, d'où le crédit supplémentaire de CHF 122'000.-

## Conclusion

La commission est consciente que le dépassement de crédit est inévitable dans le cas du préavis 2010-149.

Nul doute que la Municipalité aura retenu l'expérience afin d'éviter autant que faire se peut, que cette situation ne se reproduise pour de futurs projets.

La commission unanime accepte l'octroi de ce crédit complémentaire pour le préavis 149/2010.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N° 189 concernant « les crédits supplémentaires 2<sup>e</sup> série au budget 2014 »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

7. D'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 122'000.- au Service architecture et bâtiments pour le préavis N° 149/2010 *Travaux de surélévation et de transformation des locaux du Service des travaux et environnement et de la SADEC, ainsi que la transformation et l'agrandissement des locaux et des aménagements extérieurs pour le Service des Autos*, crédit non compensé, comme suit :

Préavis N° 149/2010	CHF	<u>122'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF	122'000.-

La Commission de gestion :

Mesdames

Valérie Annen

Véronique Bürki-Henriod

Aurélie Bodeman

Josette Gaille

Messieurs

Victor Allamand

Jean-François Füglistler, président

Olivier Monge, rapporteur

Sacha Soldini

Alex Braunwalder

Yves Gauthier-Jaques

Olivier Stalder

Frédéric Tschuy